

COMMUNE DE LUTTANGE
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

Élus : 15

SEANCE DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021 EN MAIRIE

En fonction : 15

Sous la présidence de M. BAUER Paul-André, Maire.

Présents : 11

Convocation du 21 novembre 2021

Présents : PIERRAT D. ; BAUER P.-A. ; MARTIN K. ; DANIS M. ; PISANO J. ; BAUER R. ; GRESSEL P. ; RAVAUX N. ; GROSSE V. ; BAUMANN C. ; PHILIPPOT S.

Absents excusés : BECKEL C. ; BECKEL R.

Absents excusés avec procurations : PERINO C. à BAUER P.-A. ;
VELVERT M. à PHILIPPE G.

Documents transmis avec la convocation :

- Comptes rendus des commissions environnement, centre art et patrimoine, municipalité au quotidien.
- Avis des ABF concernant l'aile Est.
- PV de la réunion conjointe concernant la révision simplifiée du PLU.
- Courrier concernant la DGF.
- Projet de convention avec Creignes et Fassenottes.
- Lettre de remerciement des RAZED.

- Ordre du jour :

Informations :

Sarah GRESSEL, maire du conseil municipal des jeunes, présente les projets 2021.

Projet 1 : continuer le jardin en permaculture. Les jeunes souhaitent envoyer des demandes d'adhésion pour son entretien et demander un partenariat extérieur. Ils souhaitent aussi mettre en place un panneau d'indication. Ils ont un projet de flyers, présenté en séance.

Projet 2 : journée street art. Les jeunes souhaitent décorer des murs de dessins, tags, en un lieu à définir : dent creuse, arrêt de bus, mur temporaire...

Projet 3 : arrêt de bus de l'Eglise. L'abri est trop petit. La signalétique est insuffisante et le bus s'arrête au droit du passage piéton. Les jeunes souhaitent aussi ajouter un abri au clos du Hénin.

Projet 4 : ajouter une cabane à livres.

Pour réaliser ces projets, le conseil des jeunes aura besoin d'un budget. Il devra fournir un chiffrage.

Les comptes rendus des commissions environnement du 15/09/2021, centre art et patrimoine du 20/10/2021, municipalité au quotidien du 19/10/2021, ne font pas l'objet de commentaires.

- Karine MARTIN rend compte du conseil d'école du 19/10/2021. 88 élèves. Notamment, est évoqué le nombre important d'élèves en maternelle (31). Le maire rappelle l'obligation de mise à disposition par la

commune d'une ATSEM par école. Luttange, avec 2 ATSEM, va donc au-delà de l'obligation légale. Une solution de renfort, à moyens égaux, est mise en place pour soulager la maternelle.

- Karine MARTIN rend compte des réunions pour la mise en place du Plan d'Éducation Territoriale (PEDT), en concertation avec les associations volontaires, l'école, le périscolaire communal et des parents d'élèves. Prochaine réunion planifiée la semaine prochaine. Projet à rendre pour le 16 décembre.
- La 2e opération de broyage des végétaux avec le broyeur de la CCAM, pilotée par Christophe BAUMANN et Claude BECKEL, a eu lieu le 20/11/2021. Succès mitigé avec 3 utilisateurs ayant fait plusieurs voyages. Prochaine opération de broyage, en concertation avec la CCAM : sapins de Noël. La collecte sera assurée par la commune le 14 janvier et le broyage sera assuré par la CCAM au city stade le 17 janvier. Il est nécessaire de remettre à plat les usages pour les déchets verts.
- Soazig PHILIPPOT rend compte de la commission environnement du 23/11/2021.
- Présentation des DIA 2021 : 6 nouvelles depuis la réunion du 14/10/2021.
- Marc DANIS rend compte de la commission de sécurité pour nos ERP (salles médiévale et socio). En présence du lieutenant du SDIS, une visite des sites a amené quelques remarques (RIA à changer), mais les avis, valables 5 ans, sont favorables. Les corrections sont en cours.
- Le 2e logement communal de l'école n'est toujours pas loué car ENEDIS n'a pas fait le raccordement. La locataire qui l'avait réservé a perdu patience. Un autre locataire a été trouvé. Le fournisseur doit encore faire une dernière intervention.
- Co-working : nous sommes dans l'attente de la livraison du solde du mobilier de la salle de réunion (prévue lundi 6 décembre, pour partie). Les bureaux partagés, le photocopieur et le wi-fi sont opérationnels. Le vidéo projecteur est installé. L'ouverture se fera sans le système de réservation en ligne, pour le moment. La secrétaire de mairie prendra les réservations par téléphone, dans un premier temps. Les 4 écrans et 4 stations d'accueil seront installés une fois les plateaux changés.
- Assemblées générales de l'APEEL, de AFR et de BLR. Changement des 3 présidents. APEEL : Aurore BAUMANN remplacée par Natalia VELVERT ; AFR : Karine MARTIN remplacée par Martine GANION ; BLR : Paul-André BAUER remplacé par Etienne HENRION.
- Le prochain repas des anciens aura lieu le 20 mars 2021.
- La commande des illuminations de Noël sera livrée le 26/11/2021 et pose le même jour.
- Distribution du Petit Luttangeois prévue le 15/01/2022. Trame comparable à celle de 2021.
- Situation de trésorerie : 89210.29 € au 25/11/2021. Toutes les subventions attendues ont été versées. Remboursement de la ligne de trésorerie au 20/12/2021.
- L'emprunt de 400 k€ a été souscrit près du Crédit Agricole, à 0.66% sur 15 ans, échéance trimestrielle de 7007.60 €. Déblocage au 15/12/2021. 1^{ère} échéance au 10/03/2022.
- Le conseil départemental nous accorde une subvention de 300 000 € pour la réhabilitation de l'aile Est et de la salle médiévale du château, conformément à notre demande. 50 000€ sont attendus de la part de la Région en 2022.
- Marc DANIS commente l'avis des ABF concernant la rampe d'accès à la terrasse du château. L'avis de l'architecte des bâtiments de France est défavorable. AEE doit revoir sa copie.
- Soazig PHILIPPOT donne des explications concernant l'appel aux dons pour l'aile Est via la Fondation du Patrimoine.
- Le déroulement de la révision allégée du PLU se poursuit avec la réunion de concertation. Etaient présents la DDT et la CCAM. Commentaires notamment sur la récupération des eaux pluviales. L'enquête publique aura lieu du 7 au 23 décembre.
- Le permis d'aménager de la 1^{ère} partie du lotissement (11 parcelles) entre rue St Pierre et Ruelle aux Loups a été déposé en mairie le 25/11/2021. Il est transmis au service instructeur. Il sera suivi d'un second, avec 9 parcelles, après validation de la révision simplifiée du PLU.
- Présentation de l'étude MATEC pour le cahier des charges de consultation des entreprises pour mettre en place le nouveau plan de circulation. Débat sur l'aménagement du carrefour route de Metz, route de Kirsch et rue de l'Eglise. Présentation des aménagements de Kirsch. Emplacement de pose des panneaux présenté. Chiffrage : l'estimation initiale a doublé. MATEC doit revoir sa copie, avec 2 phases. Ensuite, lancement des appels d'offres.
- Présentation de l'avant-projet réseau de chaleur et chaufferie biomasse et des subventions attendues. Proposition du bureau d'étude Epure.
- Suite à la délibération du conseil municipal du 14/10/2021 et aux critères d'éligibilité des projets aux subventions DSIL et DETR, des dossiers de demandes seront déposés pour le portail de la maternelle, la baie vitrée de la mairie et le projet réseau de chaleur – chaufferie biomasse, qui intégrera l'isolation de la bibliothèque. La rénovation des calvaires n'est pas éligible.

- Le maire commente la décision du tribunal administratif de Nancy concernant l'échange de terrains entre la commune et Yves MORHAIN, délibération du 2 mai 2015. Cette délibération est annulée.
- La commune fait appel à l'association Tremplin pour remplacer en cas d'absence Chloé MARX. Marie-Josèphe LIEBAERT sera l'intervenante.
- Le maire et les adjoints rappellent leur invitation au repas des élus et des employés le 17/12/2021.
- A compter du 10/11/2021 jusqu'au 31/07/2022, le conseil pourra se réunir en tout lieu, avec un public limité ou sans public, avec un quorum du tiers des membres et un membre pourra disposer de 2 pouvoirs.
- Le maire donne quelques informations de la CCAM. Une réunion concernant la stratégie foncière s'est tenue le 22/11/2021. A noter que le SCOT permet à Luttange de construire 53 logements sur les 15 prochaines années (3100 pour la CCAM), y compris les 20 logements du futur lotissement. La stratégie devrait permettre de répartir ce droit à construire sur les communes de la CCAM. Une réunion s'est tenue le 24/11/2021 concernant les pistes cyclables a amené une autre alternative de tracé Une réunion le même jour concernant la trame verte et bleue avec les agriculteurs concernés. Les projets 1, 2, 3 n'ont pas amené de remarques. Les projets 4, 5, 6 sont à affiner.
- Commentaires à propos de la phase 1 des fouilles archéologiques du 18 au 22 octobre. La démolition des murs intérieurs de l'aile Est est prévue avant Noël.
- Bois d'affouage : le tirage au sort aura lieu vers le 15 décembre. Christophe BAUMANN convient de la date avec l'agent ONF.
- Tiers lieu : notre dossier n'est pas retenu.

1. Longueur de voirie

Le maire commente le courrier du sous-préfet du 13/09/2021 concernant la dotation globale de fonctionnement (DGF). Celle-ci est calculée notamment par rapport à la longueur de voirie.

Depuis le 01/01/2017, cette longueur est égale à 5660 m. L'aménageur du Clos du Hénin a rétrocédé à la commune la voirie de ce lotissement le 09/08/2018 pour une longueur de 296 m. Le conseil municipal aurait donc eu lieu de modifier la longueur de voirie au 31/12/2018.

Le maire propose donc de porter la longueur de voirie à 5956 m au 31/12/2021. Cette longueur sera prise en compte pour le calcul de la DGF 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la longueur de voirie à 5956 m.

2. Demande de permis de construire modificatif pour la tranche 1 et permis de construire pour la tranche 2 de la réhabilitation de l'aile Est et de la salle médiévale du château.

Le 1^{er} adjoint présente le permis de construire modificatif de l'aile Est du château portant notamment sur la modification du 1^{er} étage. Il présente également le permis de construire de la réhabilitation de la salle médiévale, incluant notamment l'élévateur PMR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces demandes de permis de construire.

3. Travaux 2022.

Le maire propose de réaliser en 2022, si le budget le permet sans souscrire d'emprunt supplémentaire, hormis pour la MAM, les travaux suivants :

- La suite de la réhabilitation de l'aile Est et de la salle médiévale,
- L'engagement de la chaufferie biomasse et du réseau de chaleur,
- La réalisation de la MAM, si la subvention FEADER est obtenue (réponse au 1^{er} trimestre 2022),
- L'aménagement du terrain de tennis,
- La signalisation du plan de circulation,
- La rénovation des calvaires,
- La fermeture de la dent creuse,
- Le portail de la maternelle,
- La porte du potager permaculture,

- La signalétique (plaques de rues, panneaux indicateurs, ...),
- La rénovation des cloches de l'église
- La baie vitrée de la mairie
- Les volets de la mairie
- La réparation du chemin de Mancy

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces travaux pour 2022 et charge le maire de solliciter les subventions possibles.

4. Convention avec Familles Rurales.

L'association Familles Rurales propose de mettre en place un point de médiation numérique ouvert gratuitement aux luttangeois. Le matériel informatique est fourni par l'association. L'animation est assurée par Karine MARTIN, salariée. Familles Rurales a besoin de locaux pour exercer cette activité.

En conséquence, le maire propose de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle de réunion et de l'espace co-working pour maximum 4 demi-journées par semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette convention. (Karine Martin ne participe pas au vote)

5. Subvention rased.

Le conseil d'école du premier trimestre 2020 avait sollicité une subvention pour l'achat de tests psychométriques pour les RASED. La commune avait donné son accord de principe, mais le conseil municipal n'avait pas délibéré. En conséquence, la maire propose d'octroyer une subvention de 109 € pour l'achat de ce matériel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le versement de cette subvention, avant la fin de l'année.

6. Renouvellement des baux ruraux.

Plusieurs contrats de bail à ferme arrivent à échéance au 31/12/2021. Le maire propose de renouveler ces baux pour 9 ans, soit du 01/01/2022 au 31/12/2028, pour un prix à l'hectare en 2021 de 92.83 €. Les agriculteurs concernés sont les suivants :

preneur	lieu dit	section	parcelle	superficie (m ²)
MORHAIN Yves	derrière la Bibiche	31	2	89670
BAUER Raoul	Roppert	31	3	73580
BAUER Raoul	Roppert	36	4 (partie)	57738
BAUER Raoul	Roppert	36	5	26820
BAUER Raoul	Ban de Trémery, Grand Messel	1	7	23650
FEVRE Stéphane	La Télévision	33	117 et 118 (partie)	17290
BECKEL Marc	Roppert	36	4 (partie)	88318
BECKEL Marc	Roppert	36	4	28858
MANGIN Jean-Luc	Bibiche	31	4	66924
BERNARD Alain	village et Paquis	40	16	1110
BERNARD Alain	village et Paquis	42	19-20	44500

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces baux ruraux et charge le maire des formalités avec les agriculteurs concernés.

7. Décision modificative n°2.

Il y a lieu de modifier la répartition budgétaire de dépenses d'investissements. Le maire propose donc la décision modificative suivante :

Compte 2313 de l'opération 10017 « aile Est » : - 20 000 €

Compte 2031, frais d'études : + 2000 €

Compte 2183, matériel informatique : + 6000 €

Compte 2157, matériel de voirie : + 12000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide, cette décision modificative.

8. Calendrier des conseils municipaux 2022.

Pour que chacun puisse organiser au mieux son agenda, le maire, qui a pour attribution la convocation du conseil municipal, propose le calendrier suivant pour les conseils municipaux, qui se tiendront les jeudis à 20h, hors petites vacances scolaires :

13 janvier, 24 février, 24 mars, 5 mai, 23 juin, 25 août, 13 octobre, 24 novembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces dates.

Fin de séance : 23h25

Signatures		C. BAUMANN	
P.A. BAUER		C. BECKEL	<i>Absent excusé</i>
M. DANIS		J. PISANO	
S. PHILIPPOT		R. BAUER	
K. MARTIN		L. BECKEL	<i>Absent excusé</i>
D. PIERRAT		P. GRESSEL	
V. GROSSE		N. RAVAUX	
C. PERINO	<i>Proc. à BAUER P-A</i>	M. VELVERT	<i>Proc. à GRESSEL P.</i>